

COMPTE RENDU REUNION 25 MARS 2024

Journée du 6 Avril 2024.

Remise des Flyers à distribuer.

10h 17h : Diverses associations locales sont mobilisées, des tables rondes seront organisées sur la thématique, de la scolarisation, de l'emploi et des loisirs.

Pour le financement de cet événement et notamment pour la rémunération de Jahken Rose (spectacle), une vente de brioches est lancée.

Elles sont en vente à 5€ (Le Directeur de Carrefour Market Riorges a fait un joli geste en proposant les brioches à 1€70).

D'où un bénéfice de 3€30 par brioches vendues

Des brioches seront vendues le jour même sur la place du marché, sinon la prévente peut commencer.

Chaque association du collectif doit essayer de vendre le maximum de brioches en prévente.

Pour récupérer les brioches, il conviendra d'envoyer un mail à Annick et un point de récupération peut être prévu dans les locaux d'EURECAH à Roanne. Par l'intermédiaire de Mr Ladet, Annick Bournas à déposer un dossier auprès du Département pour une aide financière.

Mr Roger Chatelard (APAJH)

La loi du 11 février 2005 a créé un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées : la MDPH

Il s'agit de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Au sein de la MDPH, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide des droits des personnes en situation de handicap.

La CDAPH reçoit les demandes, instruit et évalue les besoins de la personne.

Elle seule est compétente pour prendre des décisions (en CDA plénière) concernant (l'ouverture des droits).

Les notifications qui en découlent peuvent faire l'objet de recours par les familles.

Le dossier MDPH est composé de 12 pages.

Pour remplir ce dossier MDPH, l'antenne de Roanne et des experts usagers (Bénévoles, moins de 10 par département) peuvent apporter de l'aide. Le formulaire de demande à la MDPH renferme 6 volets.

-un volet administratif : notamment l'identité de la personne handicapée

-un volet sur les difficultés de la personne handicapée, les besoins et les attentes de la personne dans sa vie quotidienne.

- volet sur les difficultés que l'enfant en situation de handicap peut rencontrer dans son cursus scolaire.

- un volet sur l'expression des attentes, on parle du projet de vie.

- un volet sur la vie de l'aidant familial.

Les dossiers MDPH doivent être envoyés à la maison Loire Autonomie, 2 rue Charles de Gaulle 42300 St Etienne.

Ou déposés directement à l'antenne de Roanne. Un médecin est rémunéré 90€ pour remplir le certificat médical à joindre à une demande à la MDPH.

Ce certificat est obligatoire et essentiel pour l'attribution des allocations et des prestations à la personne handicapée.

12 personnes devraient être recrutés pour combler les retards de traitement des dossiers MDPH.

Au jour d'aujourd'hui, 8,5 ETP (équivalent temps plein ont été octroyés financièrement avec une formation en qualification immédiate mais cela reste temporaire.

Focus sur les groupes de travail.

- ***Groupe communication :***

Au niveau de la page Facebook, chacun doit jouer le jeu en « Likant » systématiquement.

Le groupe communication propose une présentation journalière de chaque association participant à la journée du 6 avril.

Actuellement, 150 abonnés et plus de 2000 interactions. ADAPEI, AFM Téléthon suivent la page.

Les informations, données à la Mairie de Roanne et notamment pour la journée du 06 Avril 2024 sont bien diffusées sur les panneaux LED de la ville, les flyers, bel article sur le magazine de Roanne.

La Mairie et le Théâtre seront illuminés en bleu.

Merci aussi à Mr Pâtissier Directeur des Sports et service associatif, pour sa collaboration pour la réussite de cette journée ainsi que Mr Fraise pour la logistique sur place.

- **Groupe accessibilité.**

RDV aujourd'hui (25 Mars 2024) à 11h30, au sujet de la future piscine, avec le responsable du projet à Roanne Agglo et l'architecte.

4 Personnes du collectif sont présentes.

Mr Jean Paul Michel pour les personnes adultes handicapées

Mme Vannier pour les enfants handicapés

Mme Désormière pour les personnes atteintes de déficiences visuelles.

Mme Bournas pour les personnes autistes et les handicaps invisibles.

Nous pouvons vous faire un retour, le responsable du projet Roanne Agglo avait bien fait remonter les demandes lors d'une rencontre auparavant, à l'architecte.

L'architecte a bien pris en compte, nos remarques, nous avons rajouté quelques petites choses notamment pour la circulation des déficients visuels depuis le parking et à l'intérieur de l'Aqualudique, également pour les enfants avec un lourd handicap, un lit douche.

Nous allons nous réunir pour faire le retour de notre rencontre, l'architecte est très à l'écoute.

- **Groupe habitat partagé**

Le groupe s'est réuni plusieurs fois en vue de la réalisation de questionnaires, pour avoir un aperçu des besoins et des situations qui peuvent exister.

Les questionnaires sont très anonymes, et très larges pour ne pas générer de frein.

Ils devront être remplis avant le 20 avril 2024 pour permettre au groupe d'analyser les résultats et d'en faire un retour, lors de la réunion du 30 Mai 2024 (16h30 locaux d'EURECAQH).

Une adresse mail habitat partagé va être créée

- **Groupe accès aux droits**

Il serait pertinent que le groupe se réunisse avant la rencontre avec la MDPH négociée par l'APAJH

Prise de parole de Mr Gauthier Jack avocat dont la spécialité est le droit des affaires.

D'après Mr Gauthier, les places de stationnement devraient être exclusivement réservées aux personnes en fauteuil roulant. Ses propos ont débouché sur un débat contradictoire dans l'assistance.

Est abordé le manque de civisme qui fait que les places sont bien souvent occupées par des personnes non détentrices de la carte de stationnement par commodités

Mme Loughraieb élue à la Ville de Roanne a pris la parole.

Les personnes ayant la carte de stationnement handicapé peuvent se garer gratuitement et sans limite de durée sur toutes les places de stationnement public.

Le porteur de la carte peut être le conducteur ou le passager.

Pour les parkings barrières, il convient d'inscrire le véhicule à la police municipale, (démarche à renouveler tous les ans).

Les places de stationnement handicapé doivent représenter 2% du nombre de places de stationnement totales des collectivités.

La Mairie de Roanne propose 295 places de stationnement handicapé) au lieu de 140...

Points actualités

LA FNATH dénonce dans un communiqué de presse l'augmentation des franchises médicales décidée par le gouvernement.

A partir du 31 Mars 2024. Le reste à charge lié aux franchises médicales va augmenter.

- * Pour l'achat d'un médicament, la franchise va passer de 0€50 à 1€.
- * Pour une consultation médicale, la franchise va passer de 1€ à 2€.
- * Pour un transport sanitaire, la franchise va passer e 2^e à 4€.

Cette décision est inacceptable et la FNATH a décidé de saisir el conseil d'Etat afin que le décret du gouvernement soit censuré.

Le gouvernement s'est engagé devant les députés à ne pas toucher le plafond des franchises médicales pour les personnes handicapées. A vérifier.

Mme Fadila Khattabi a été reconduite dans ses fonctions de Secrétaire d'Etat chargé aux solidarités, des personnes âgées et au handicap.

Un courrier lui a été adressé par le Collectif, pour une éventuelle rencontre,

Intervention de Mr Antoine Vermorel Marques.

- Remboursement des fauteuils roulants.

Mobilisation nationale avec pétition rassemblent plus de 60000 signatures.

Mobilisation Trans partisane à l'Assemblée Nationale

Un courrier a été envoyé par notre Député M. Antoine Vermorel Marqués à M. Gabriel Attal Premier Ministre.

- AVS ou AESH

M. Vermorel reçoit de plus en plus de familles rencontrant des problèmes liés au AESH.

La MDPH délivre des notifications AESH individualisée et sur terrain les moyens ne sont pas mis en œuvre pour les respecter.

Problèmes fréquents dans les communes rurales car la force de la presse est éloignée.

Il faut le que le problème d'AESH devienne visible, l'éducation nationale peut et doit être condamnée.

Beaucoup de notifications d'AESH individualisée ne sont pas réalisables par manque de personnels.

- Place en IME

L'ARS ne répond pas.

M. Vermorel est en train de dresser la liste des aides auxquelles les communes peuvent prétendre au niveau du handicap.

- Taxe d'habitation.

Une association propriétaire de biens immobiliers doit payer la taxe d'habitation.

En sont exonérées les associations reconnues d'intérêt général.

Prochaine réunion du Collectif : Le vendredi 31 Mai à 9h toujours dans les locaux d'EURECAH (29 Avenue de Beauséjour à Roanne).

Pas de réunion en Avril car il y a les vacances de Pâques.

Merci à tous de parler du Collectif autour de vous, ensemble nous serons plus forts.

Annick BOURNAS - Yoann BRUYERE

Pour le Collectif Handicap Loire Nord